Délibération n° 9

POLE RESSOURCES

Affiché
Le 23 DEC. 2014

AR PREFECTURE
046-200023737-20141215-09
Reçu le 18/12/2014

GRAND CAHORS

Séance du 15 décembre 2014 à 19 heures
Commune de St Géry – Salle des fêtes

Aujourd'hui, lundi quinze décembre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de St Géry –Salle des fêtes

Etaient présents : 57 titulaires dont 9 possédant une procuration
10 suppléants dont 2 possédant une procuration

▪ TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy (tit),
BOUZIES	M. RAFFY Gilles (tit),
CABRERETS	M. SEGOND Dominique (tit),
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit) de ST MEDARD, M. MUNTE Serge (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel (tit), Mme LOOCK Martine (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit) procuration de Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. SINDOU Géraud, M. DELPECH Bernard (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit) procuration de M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),
CAILLAC	M. TILLOU José (tit),
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul (tit),
CATUS	M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
CIEURAC	M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),
COURS	Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
DOUELLE	Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),
ESPERE	M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
GIGOUZAC	M. MOLINIE Romuald (tit),
LABASTIDE DU VERT	M. CANCEIL Philippe (tit),
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
LAROQUE DES ARCS	M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
LHERM	M. REIX Jean-Albert (tit),
MAXOU	M. SABOT Aimé (tit), M. VIVIER Jean-Luc (sup),
MECHMONT	M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
PRADINES	M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit), M. LIAUZUN Christian (tit),
SAINT CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric (sup),
SAINT GERY	M. BORIES Olivier (tit), M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),
SAINT PIERRE LAFEUILLE	M. DESTRUEL Jacques (sup),
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
TRESPOUX-RASSIELS	M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAUR Pascal (tit),
VALROUFIE	M. ANNES Jean-Pierre (tit),
VERS	M. GILES Jérôme (sup) procuration de M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

AR PREFECTURE
046-200023737-20141215-09_15_12_2014-DE
Reçu le 18/12/2014

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCES – Finances

Objet : Autorisation de Programme / Crédit de Paiement 2015 - CHAI

A été adopté à L'UNANIMITE

AR PREFECTURE
046-200023737-20141215-09_15_12_2014-DE
Reçu le 18/12/2014

Délibération n° 9

POLE RESSOURCES

GRAND CAHORS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 décembre 2014
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège LAYRISSE
Service : Finances

Objet : Autorisation de Programme / Crédit de Paiement 2015 – CHAI

Mesdames, Messieurs,

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1 - Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.

2 - Prévision d'un échéancier dés le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP / CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Il est précisé que les AP / CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code général de collectivités territoriales (CGCT). Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

1 - « *Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année* ».

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

AR PREFECTURE
046-200023737-20141215-09_15_12_2014-DE
Reçu le 18/12/2014

2 - « *Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.* »

La mise en place et le suivi annuel des AP / CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global.

Le suivi des AP / CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Aujourd'hui, il convient de délibérer pour mettre en place cette procédure pour la construction du Centre d'Hébergement et d'Accueil International.

A ce jour, le coût estimatif de cette opération est de 5 325 000€ TTC.

Projet	Opération	AP / TOTAL opération TTC
CHAI	246 LE CHAI	5 325 000.00 €

CP/Crédit budgétaire	Pré CA 2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses prévisionnelles	78 000.00 €	2 304 000.00 €	1 962 000.00 €	981 000.00 €	**5 325 000.00 €**

CP/Crédit budgétaire	Pré CA 2014	2015	2016	2017	Total
FCTVA	12 293.58 €	363 133.44 €	309 230.82 €	154 615.41 €	**839 273.25 €**
Subventions attendues	- €	1 167 062.20 €	1 348 437.00 €	699 374.80 €	**3 214 874.00 €**
Solde Grand Cahors	65 706.42 €	773 804.36 €	304 332.18 €	127 009.79 €	**1 270 852.75 €**

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;

b- De préciser que les crédits de paiement de 2015 seront inscrits au Budget 2015 sur l'opération concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE